



Technopôle Atalante-Champeaux - C.S. 14226
35042 RENNES CEDEX
Tél : 02-23-48-26-44 - Fax : 02-23-48-26-45



Rennes, le 17 novembre 2009

Destinataires :

- ☞ Conseil Régional de Bretagne
Conseils Généraux de Bretagne
- ☞ Mairies - Communautés de communes -
Pays de Bretagne

OBJET : Approvisionnement pour la Restauration Hors Foyer

Madame, Monsieur,

Toutes les productions agricoles connaissent une grave crise des prix payés aux producteurs : la viande, le lait, les céréales, les fruits et légumes ... « La plus grave crise depuis 30 ans » a reconnu le Ministre de l'Agriculture Bruno LE MAIRE.

Ces dernières années, les décisions prises au niveau européen ou de l'OMC ont conduit à un démantèlement des outils de gestion de marché qui a accru l'instabilité des prix, déjà importante en agriculture. En Bretagne, les effets de la crise financière sur l'économie régionale et l'emploi ont pour l'instant été limités grâce à l'importance du secteur agricole et agro-alimentaire. La situation perdurant, la Bretagne va inévitablement être touchée plus profondément.

La Bretagne est la première région française agricole. Sans agriculture, d'une part, ce sont le territoire (56 % du territoire breton occupés par des terres agricoles), l'emploi (131 000 emplois non délocalisables en jeu) et l'économie de la région (32 % des exportations bretonnes sont d'origine agro-alimentaire) qui sont mis en péril.

En Bretagne, l'agriculture représente près de 4 % du PIB de la région contre 2 % au niveau national. Les 670 entreprises agro-alimentaires de Bretagne représentent un chiffre d'affaires de 18 milliards d'€ (soit 33 % du chiffre d'affaires de l'industrie bretonne). L'agriculture et l'agro-alimentaire représentent jusqu'à 40 % de l'emploi dans une dizaine de bassins de vie de Bretagne.

Ainsi, sans agriculture, plus d'agro-alimentaire et donc moins d'emplois, une plus grande désertification territoriale, une économie régionale affaiblie et plus de souveraineté alimentaire pour notre région.

Nous vous demandons donc d'agir pour le maintien de l'agriculture, des emplois et de l'aménagement de tous les territoires bretons.

Au-delà des aspects géographiques, les productions bretonnes subissent de nombreuses distorsions de concurrence face aux produits d'importations. En effet, de nombreuses différences réglementaires et normatives existent déjà entre la France et de nombreux pays européens, sans parler des pays tiers ...

Même avec des techniques de production très performantes, des produits de qualité, une proximité géographique, les producteurs bretons subissent sur notre territoire des distorsions de concurrence fiscales, sociales, environnementales qui se traduisent par une perte de compétitivité de nos produits bretons face aux produits d'importation qui arrivent de fait en Bretagne à moindre coût.

Aussi, nous souhaitons un soutien des collectivités locales et territoriales bretonnes pour apporter un début de réponse à ce problème. Nous vous demandons donc d'intégrer dans vos cahiers des charges d'approvisionnement pour la restauration hors foyer (cantines, self ...) dont vous assurez la gestion une clause relative à l'origine des produits. Il s'agit ici de privilégier l'achat de produits français, voire bretons, qu'ils soient bio ou conventionnels.

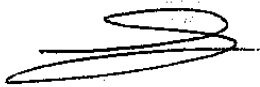
Acheter français, c'est agir pour le maintien de nos emplois en Bretagne.

Conscients que cela ne représente qu'une partie des réponses à apporter pour assurer la pérennité de l'activité agricole, nous souhaitons travailler avec vous pour agir au plus proche du terrain pour conforter l'agriculture et l'agro-alimentaire bretons.

Comptant sur votre solidarité et restant disponibles pour vous fournir de plus amples éléments ou échanger avec vous sur le sujet,

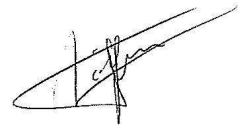
Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Le Président de la FRSEA Bretagne,



L. KERLIR.

Le Co-Président des JA Bretagne,



JM. MINGAM.